

Les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés identifient chaque année des stages pouvant être financés sur les fonds mutualisés de la formation professionnelle, dans le cadre du plan de formation de branche.

# Plan de formation de l'audiovisuel | 2009

CETTE LISTE EST SUSCEPTIBLE DE MISE À JOUR

Le financement de ces stages est assuré par un prélèvement sur l'obligation légale de l'entreprise. Cette contribution est mutualisée, versée à un fonds commun disponible pour l'ensemble de la profession. C'est ainsi que l'Afdas peut apporter un soutien financier à votre entreprise, **dans la limite d'un plafond annuel égal au plus grand des deux montants suivants : 200 % de la contribution "Plan de formation de branche" versée par l'entreprise au titre des salaires 2008, ou 4 000 euros.**

## > COMPRÉHENSION DE L'ÉVOLUTION AUDIOVISUELLE [ 3 jours max. ]

- Droit des contrats, droits d'auteur et droits voisins sur nouveaux supports ou médias (web, TMP)
- Droit de l'audiovisuel
- Sécurisation des données et des flux
- Éditer sur de nouveaux supports (web, TMP)
- Écrire pour les nouveaux supports (web, TMP)
- Comprendre les nouvelles évolutions des médias
- Comprendre la chaîne de fabrication de la TV HD et du cinéma numérique

## > TECHNIQUES AUDIOVISUELLES [ 5 jours max. ] / [ 2 000 € max. ]

HAUTE DÉFINITION	SON	AUTRES
• Vidéo	• Prise de son et mixage multicanal	• Projection et diffusion du cinéma numérique
• Télévision	• Encodage et décodage	• Contrôle qualité des PAD
• Montage	• Techniques audionumériques	• Techniques d'archivage
• Prises de vues		

## > AGIR EFFICACEMENT DANS L'ENTREPRISE AUJOURD'HUI

- Transmission du savoir (formation de formateurs) [ 5 jours max. ]
- Management de projets [ 3 jours max. ]
- Conduite du changement [ 3 jours max. ]
- Management de la complexité, de la diversité, de l'égalité des chances [ 3 jours max. ]
- Prévention des risques en zones sensibles [ 2 jours max. ]
- Développement des capacités créatives [ 2 jours max. ]
- Techniques d'arbitrage et de médiation juridique [ 1 jour > ASPA : 01 56 90 33 00 ]

**Attention :** toutes les formations du plan de la branche de l'audiovisuel doivent être dispensées par des organismes de formation spécialisés dans la discipline.

Pour toute aide concernant le choix de l'organisme de formation, vous pouvez contacter les documentalistes de l'Afdas au 01 44 78 38 43, qui vous communiqueront une liste d'organismes répondant à ce critère.